

Des mosquées en mal DE RECONNAISSANCE

► La commission d'enquête Attentats épingle entre autres l'échec du processus de demandes de reconnaissance

► La reconnaissance par les autorités publiques de l'ensemble des mosquées actives sur le territoire belge doit devenir un objectif prioritaire. Une reconnaissance officielle est nécessaire à une intégration durable de l'islam dans la société belge. Il s'agit par ailleurs de renforcer sensiblement les moyens financiers alloués à l'Exécutif des Musulmans de Belgique afin que ceux-ci soient adaptés à la réalité actuelle du culte musulman en Belgique. Telles sont quelques-unes des recommandations de la commission d'enquête sur les attentats du 22 mars sur l'islam radical présentes dans le volet radicalisme qui doit être discuté et approuvé cette semaine au Parlement.

"La commission d'enquête constate que la faible proportion de mosquées actuellement officiellement reconnues est imputable à un ensemble de causes, qui incluent mais dépassent la procédure de reconnaissance elle-même. Ces causes recouvrent la balance coûts/bénéfices inhérente à cette procédure, qui ne semble pas suffisamment incitative", lit-on notamment dans le rapport que la DH s'est procuré.

En clair, au regard du faible nombre de demandes introduites par des mosquées, se lancer dans un tel processus ne semble pas être jugé assez attractif par les communautés. La commission constate aussi que les efforts visant à encourager la transparence financière des mosquées,

lieux de culte et associations apparaissent davantage porteurs que des interdictions pures et simples.

Il serait erroné et injuste de considérer que la question du radicalisme ou du radicalisme violent puisse se résumer à l'action des mosquées et à leur reconnaissance, insiste par ailleurs la commission.

CELLE-CI prend également acte des ratés du processus de reconnaissance en bout de chaîne. Il est vrai que, du côté flamand, les 20 dossiers ont été purement et

simplement gelés, tandis que les 5 dossiers considérés comme prioritaires depuis 2016 du côté wallon devraient au mieux recevoir un feu vert en 2018.

La commission d'enquête recommande par ailleurs une nette amélioration des moyens alloués à l'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) afin qu'ils soient adaptés à la réalité actuelle du culte musulman. *"Les avancées qui seraient réalisées concernant l'EMB et l'organisation du culte musulman ne peuvent être envisagées que dans une perspective d'un financement équitable par rapport aux autres cultes reconnus en Belgique ainsi qu'à l'organisation de mouvements non confessionnels",* écrivent les auteurs du rapport.

Julien Thomas

L'imam de la Grande Mosquée a plaidé sa cause ce mardi

BRUXELLES *"Mon client aurait dû être entendu",* a plaidé mardi M^r Hicham Chibane, conseil d'Abdelhadi Sewif, imam de la Grande Mosquée du Bruxelles, devant le Conseil du contentieux des étrangers (CCE). L'audience concernait le non-renouvellement du titre de séjour de M. Sewif, décidé en mars dernier et contre lequel un recours avait été déposé. M^r Chibane a avancé sept arguments motivant ce recours, dont *"la rupture des liens"* qu'entraînerait un renvoi de l'imam égyptien vers son pays d'origine. Ce non-renouvellement s'appuie sur un rapport de

la Sûreté de l'État datant de décembre 2016, dans lequel l'imam est notamment décrit comme *"communitariste"* et ayant des *"positions rétrogrades concernant l'égalité hommes-femmes"*, ce que conteste *"avec fermeté"* Abdelhadi Sewif, assure son avocat. Ce dernier regrette que le rapport n'ait *"jamais été porté à la connaissance de son client"*, et qu'il n'ait pas *"pu donner sa propre interprétation, alors qu'il s'agit d'un débat théologique"*. De plus, cette note de la Sûreté de l'État est *"incomplète et comporte des généralités sur les courants de l'islam"*.